

Plateforme CACCHI

Muséum national d'Histoire naturelle

PatriNat- Centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel (OFB-MNHN-CNRS-IRD)

Vigie-Nature - UMR 7204 CESCO - Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation

Paris, le 08 octobre 2024

*Objet : Demande de prorogation de la dérogation de capture de Chiroptères à but scientifique de la plateforme CACCHI (MNHN).*

*Pièces-jointes : Bilan synthétique de la plateforme CACCHI 2024 ; Fiche de poste « Gestion et valorisation des données ».*

Madame la directrice de l'eau et de la Biodiversité,

Initiée dans le cadre du Plan National d'Actions Chiroptères (2009-2014, FCEN), la Coordination et l'Animation de la Capture des Chiroptères (plateforme CACCHI) a pour but d'aboutir à une cohérence nationale concernant les pratiques de la capture à but scientifique, sur les aspects techniques et éthiques, et le recueil de données à l'échelle nationale. Elle s'inscrit dans les objectifs du Plan National d'Actions Chiroptères (2016-2025) et de l'Observatoire National des Mammifères – volet Chiroptères (SFPEM).

Cette coordination assurée par le MNHN (CESCO & PatriNat), est le fruit d'une étroite collaboration avec la Coordination Chiroptères Nationale (CCN) de la SFPEM, les groupes Chiroptères locaux, la FCEN, la DREAL Bourgogne Franche-Comté et le Réseau Mammifères de l'ONF.

Elle est composée de 4 grands axes :

- Axe 1 : la formation à la pratique de la capture – en place depuis 2013,
- Axe 2 : le recensement et la validation des programmes de recherche ou de conservation et l'attribution des autorisations de capture aux opérateurs – mise en place en 2020,
- Axe 3 : la gestion et la valorisation des données de capture – débuté en 2013,
- Axe 4 : la veille scientifique des connaissances et des pratiques – débuté en 2011.

Pour réaliser ces missions, le MNHN a reçu de la part du Ministère chargé de l'écologie une dérogation aux interdictions de capture, de prélèvement, d'enlèvement, de transport, de détention, d'utilisation et de destruction de spécimens (ainsi que de parties de spécimens et d'échantillons de matériel biologique) d'espèces protégées de Chiroptères, en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement, en date du 02 juin 2020, pour une durée de 5 ans (Annexe 1) jusqu'au 31 décembre 2024. Cette dérogation lui permet d'assurer le recensement et la validation des programmes scientifiques à but d'amélioration des connaissances et/ou de conservation et de délivrer des autorisations de capture aux opérateurs.

Ainsi, depuis 2020, plus de 450 autorisations de captures ont pu être délivrées aux naturalistes pour qu'ils puissent capturer les Chiroptères en tant qu'opérateurs dans le cadre des programmes nationaux animés par la plateforme à but d'inventaire, pour la recherche de gîtes par radiopistage, pour l'étude et le suivi du « swarming » (regroupements automnaux pour l'accouplement), ou encore pour la

collecte et la valorisation du matériel biologique issu de Chiroptères. De plus, trente demandes de programmes « concepteurs » ont été traitées (dont 25 référencées) par le Comité CACCHI, comité composé de sept experts chiroptérologues. Ces autorisations concernent les activités menées dans l'Hexagone et dans les territoires d'outre-mer.

Après un peu plus de quatre ans de mise en place et de fonctionnement (l'année 2020 ayant été fortement perturbée par la crise sanitaire), nous sommes convaincus de l'intérêt de cette procédure centralisée de traitement des demandes d'autorisations de capture. Nous avons désormais une vue d'ensemble des projets impliquant la capture, ce qui a permis de favoriser les échanges d'expérience et les partenariats. Cependant, malgré tous les efforts consentis par nos soins, nous ne sommes pas en mesure de finaliser la demande de renouvellement de la dérogation de capture à destination du Ministère et du CNPN en temps voulu. Les délais nous semblent aujourd'hui trop justes pour assurer la continuité de notre mission d'ici le 1er janvier 2025.

Cette difficulté s'explique par le fait que jusqu'à cette année, la plateforme CACCHI reposait sur le travail d'une seule personne, ce qui s'est traduit par une nécessaire priorisation des actions et un investissement inégal entre les grands axes. Toutefois, cette situation a pu évoluer favorablement en 2024. En effet, grâce au soutien du Ministère chargé de la biodiversité, nous avons obtenu un poste supplémentaire (cf. fiche de poste en pièce-jointe). La personne recrutée en juillet 2024 est maintenant en charge de la gestion et de la valorisation des données de capture de Chiroptères, axe fondamental de la plateforme CACCHI. Elle va ainsi œuvrer : 1) à la finalisation et au déploiement de la base de données standardisées (outil dbchiro-cacchi, selon les référentiels SINP), 2) à la standardisation et à l'import des jeux de données historiques en lien avec les naturalistes et les structures (associations, bureaux d'étude, ONF, etc.), 3) au développement d'outils de restitution pour la valorisation de ces données à l'échelle nationale et à l'échelle locale pour répondre aux besoins des utilisateurs. Si les efforts fournis en 2024 se sont particulièrement concentrés sur la création de ce poste et sur la procédure de délivrance des autorisations de capture, ce renfort récent permet dorénavant d'assurer l'ensemble des missions de la plateforme CACCHI.

Par cette présente, au vu du contexte exposé, nous sollicitons votre indulgence et vous prions de recevoir notre demande de prorogation de deux ans de la dérogation de capture de la plateforme CACCHI. Grâce à ce délai supplémentaire, nous pourrions ainsi vous faire parvenir un bilan détaillé satisfaisant incluant des statistiques précises issues de la base de données, paramètres que nous ne sommes pas en mesure de vous fournir aujourd'hui puisque l'outil n'est pas encore opérationnel.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information ou question éventuelle.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Emmanuelle PORCHER  
Directrice de l'UMR 7204 CESCO – Centre  
d'Ecologie et des Sciences de la Conservation

Julie MARMET  
Coordinatrice scientifique de la  
plateforme CACCHI

MNHN-CNRS-SU  
Mme Emmanuelle PORCHER  
Directrice de l'UMR 7204 CESCO

